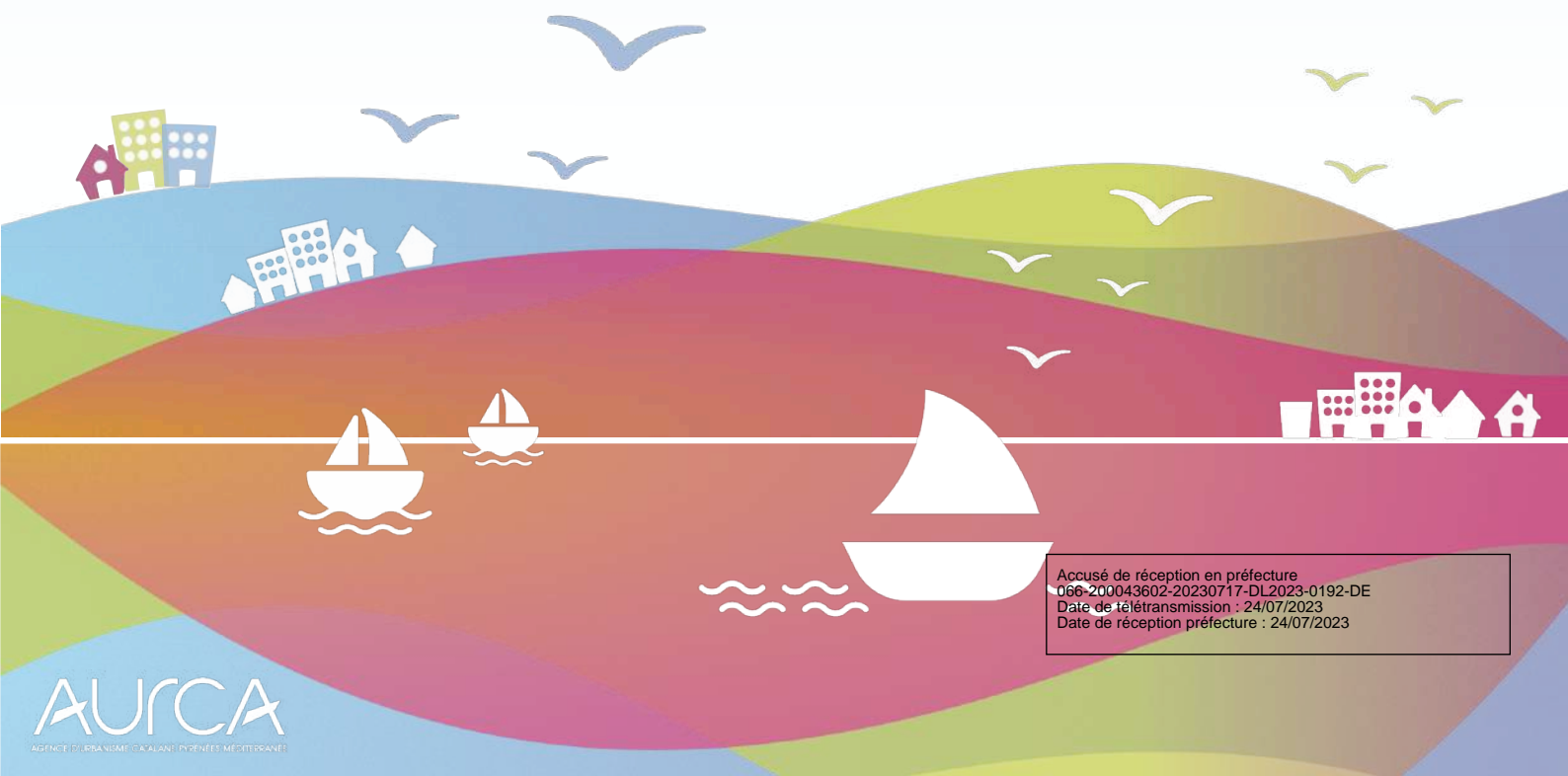




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALBÈRES • CÔTE VERMEILLE • ILLIBÉRIS

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2
ENGAGEMENT 2022-2027

VOLUME 2 - Partie 2
DES AMBITIONS À L'ACTION
Programmation immobilière



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230717-DL2023-0192-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023





CCACVI vs SCOT	4
Fiches-CCACVI	6
Fiches-communes	12

Pôles structurants

**Argelès-sur-Mer
Elne**

Côte Vermeille

**Banyuls-sur-Mer
Cerbère
Collioure
Port-Vendres**

secteur Tech

**Bages
Ortaffa
Palau-del-Vidre
Saint-Génis-des-Fontaines**

secteur Albères

**Laroque-des-Albères
Montesquieu-des-Albères
Saint-André
Sorède
Villelongue-dels-Monts**





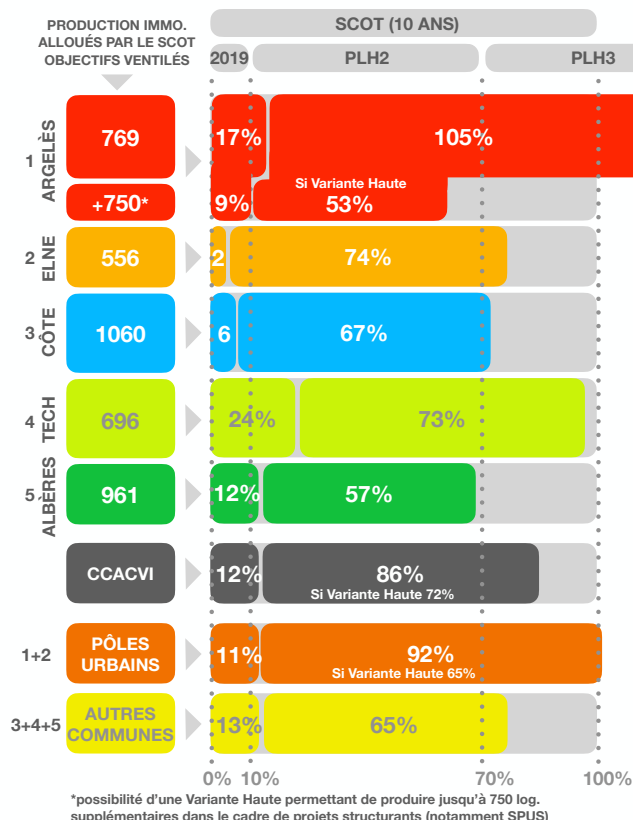
SUIVI DES OBJECTIFS ALLOUÉS PAR LE SCOT OPPOSABLE RELATIF À LA PRODUCTION IMMOBILIÈRE

En 2019, concernant la production immobilière attendue, le SCOT Littoral-Sud a évalué les besoins pour l'intercommunalité à 4042 unités pour 10 ans. Et jusqu'à 4792 dans une Variante Haute. Répartis dans son DOO entre les 2 pôles structurants (Argèles-sur-Mer et Elne) et les « autres communes ».

Le bilan d'étape fourni par le syndicat mixte, au démarrage du PLH2, permet d'estimer qu'après 1 année d'exercice du SCOT (soit 10% au prorata temporis des 10 années), l'intercommunalité a autorisé 501 logements (soit 12% des objectifs qui lui ont été alloués en variante basse).

Au terme du PLH2, après 7 années d'exercice du SCOT (soit 70% au prorata temporis des 10 années), l'intercommunalité devrait avoir autorisé près de 3500 logements (soit 86% de son objectif. Et 72% dans sa Variante Haute).

Ce qui permet de juger de la bonne adéquation SCOT / PLH, et permet, en outre, de parler d'une compatibilité renforcée.



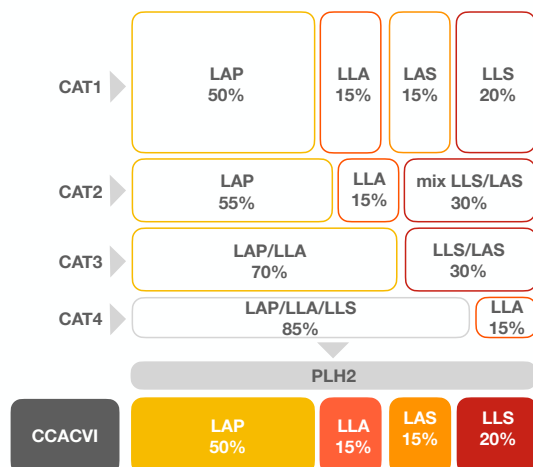
RESPECT DES ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LE SCOT OPPOSABLE RELATIF À LA VENTILATION DE LA PRODUCTION IMMO. EN MATIÈRE DE MIXITÉ SOCIALE

En 2019, et concernant la ventilation attendue en terme de mixité sociale, le SCOT Littoral-Sud a catégorisé les communes en 4 catégories, jugeant que les enjeux n'étaient pas les mêmes selon qu'une commune soit par exemple « pôle structurant » ou de moins de 2000 habitants. Ainsi, des objectifs de mixité sociale plus ou moins renforcés ont été définis ; devant aboutir à une production qui intégrerait schématiquement : 50% de LAP (logements en accession privée) d'une part, et 20% de LLS (locatifs sociaux), 15% de LAS (accession abordable ou sociale) et 15% de LLP (locatifs privé dénommés LLA pour locatifs abordables dans le cadre du PLH) sur l'ensemble des résidences principales.

Le bilan de production du PLH1 a déjà permis d'identifier respectivement 27% de LLS et 11% de LAS mis en chantier. Le PLH2 vise pour sa part d'atteindre à minima 20% de LLS, 15% de LAS et 15% de LLP (ou LLA) sur son exercice. Avec des efforts plus marqués sur les pôles structurants (Cf. Fiches-engagements).

Ce qui permet de juger, là aussi de la bonne adéquation SCOT / PLH, et permet, en outre, de parler d'une compatibilité renforcée.

ORIENTATIONS SCHEMATISEES DE LA MIXITE SOCIALE DEFINIES PAR LE SCOT SELON LA CATEGORIES DEMO. DES COMMUNES



Catégorie 1 : orientations schématisées pour les 7 communes de plus de 3000 hab.
 Catégorie 2 : orientations schématisées pour les 3 communes de 2000 à 3000 hab.
 Catégorie 3 : orientations schématisées pour les 4 communes de moins de 2000 hab.
 Catégorie 4 : orientations schématisées pour 1 commune comptant déjà 20% LLS.





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

PLH2 vs SCOT-LS

RESPECT DES OBJECTIFS ALLOUÉS PAR LE SCOT RÉVISÉ ET OPPOSABLE RELATIF À LA CONSOMMATION D'ESPACE

En 2019, concernant la consommation foncière à vocation résidentielle, le SCOT Littoral-Sud a évalué les besoins pour l'intercommunalité à 158 hectares pour les 10 prochaines années. pour 10 ans. Et jusqu'à 186 dans une Variante Haute. Répartis dans son DOO entre les 2 pôles structurants (Argelès-sur-Mer et Elne) et 3 secteurs géo. (Côte-Vermeille, Tech et Albères).

Au prorata temporis, le PLH2 pourrait ainsi théoriquement mobiliser jusqu'à 60% de ses 158 hectares. Et ainsi consommer jusqu'à 100 hectares en 6 ans. Pour autant, la consommation foncière par extension urbaine de la tâche urbaine liée aux divers projets inscrits au PLH2 ne devrait pas dépasser la moitié de ses 100 ha (95 ha mobilisés dont 55% via le tissu existant).

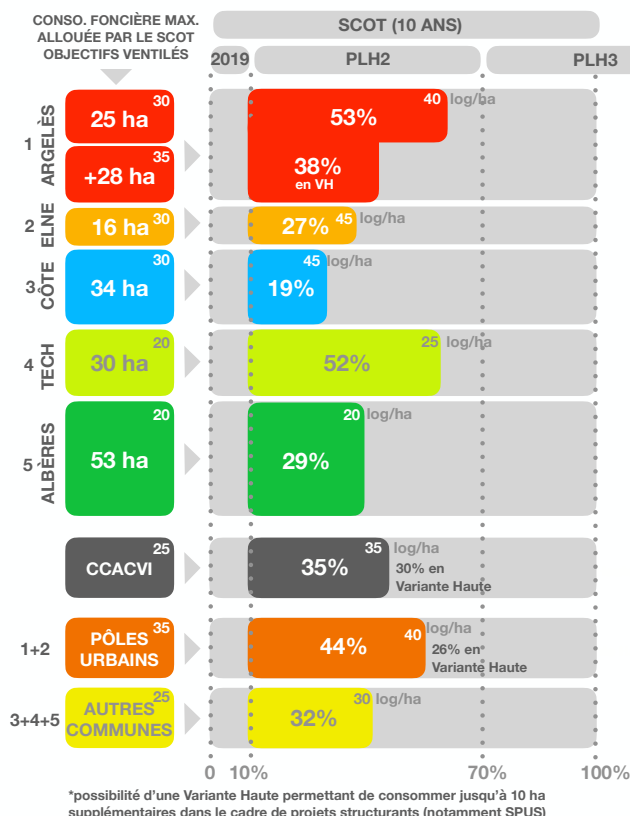
En effet, l'ensemble des projets ne devrait pas dépasser les 95 hectares, dont 55% en réinvestissement urbain (rénovation urbaine, comblement de dents creuses, finalisation de franges urbaines...).

Par ailleurs, la rationalisation foncière visée par le SCOT, de l'ordre de 25 logements par hectare urbanisé ou mobilisé (et jusqu'à 35 logements par hectare à Argelès-sur-Mer) devrait être, au vu des de la programmation du PLH2, de 35 logements par hectare à l'échelle de l'intercommunalité (et supérieure à 40 sur les pôles structurants et sur la Côte-Vermeille).

Les 2 phénomènes cumulés (renforcement de la rationalisation foncière et renforcement du réinvestissement urbain) devraient entraîner une consommation par extension urbaine pure inférieure à une dizaine d'hectares par an pour l'ensemble de l'intercommunalité.

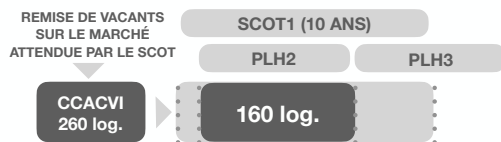
Ce qui permet de juger de la bonne adéquation SCOT / PLH, et permet, en outre, de parler d'une compatibilité renforcée.

Pour autant, l'artificialisation des sols, notion attachée à la loi Climat et Résilience, et qui diffère quelque peu de la notion de consommation de l'espace (ou de l'avancée des fronts urbains) vise à limiter l'artificialisation à 81 hectares pour la période 2021/2031. Soit 50 à 60 hectares artificialisés en 6 ans. Avec la programmation du PLH2, il est estimé que 45 hectares seront artificialisés pour l'habitat en 6 ans.



RESPECT DES OBJECTIFS DÉFINIES PAR LE SCOT OPPOSABLE RELATIF AU RÉINVESTISSEMENT URBAIN

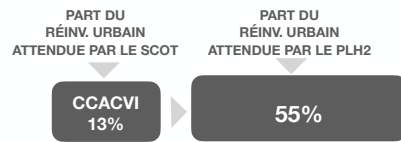
LA MOBILISATION DU PARC VACANTS



En 2019, concernant le réinvestissement urbain, le SCOT Littoral-Sud révisé a évalué les capacités de remise sur le marché de logements vacants à 260 unités pour les 10 prochaines années. Répartis dans son DOO entre les 2 pôles structurants (Argelès-sur-Mer et Elne) et 3 autres secteurs géographiques (Côte-Vermeille, Tech et Albères).

Au prorata temporis, le PLH2 devrait ainsi chercher à remettre sur le marché 160 logements vacants. C'est le strict objectif qui a été assigné à chaque pôle et à chaque secteur, et par ailleurs ventilé entre chaque commune, en fonction du parc vacant identifié sur chacune d'elle (Cf. Fiches-engagements). Le PLH2 compte prendre appui sur l'OPAH, le PIG et une étude immobilière en partenariat avec l'EPFO et les communes d'identifier plus finement ces gisements éventuels.

LA MOBILISATION DES DENTS CREUSES



En 2019, concernant le réinvestissement urbain, le SCOT Littoral-Sud révisé a évalué les capacités de production immobilière sur dents creuses à 13% pour les 10 prochaines années. Répartis dans son DOO entre les 2 pôles structurants (Argelès-sur-Mer et Elne) et 3 autres secteurs géographiques (Côte-Vermeille, Tech et Albères).

Au vu de la programmation, le PLH2 pourrait être en capacité de produire jusqu'à la moitié de ses logements neufs sur des terrains relevant de rénovations urbaines, de comblements de dents creuses, de divisions parcellaires. Et ainsi faire jusqu'à 3x mieux que l'ambition initiale.

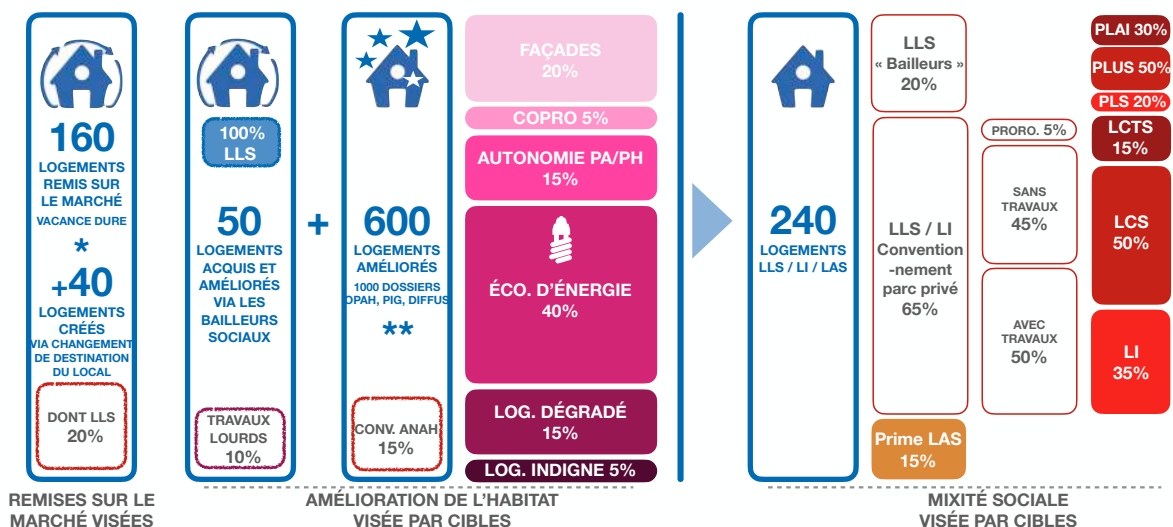
Argelès-sur-Mer ferait ainsi 4x mieux que son objectif initial, Elne 2,5x mieux, la Côte-Vermeille ferait 6x mieux, le secteur Tech respecterait pour sa part son objectif.





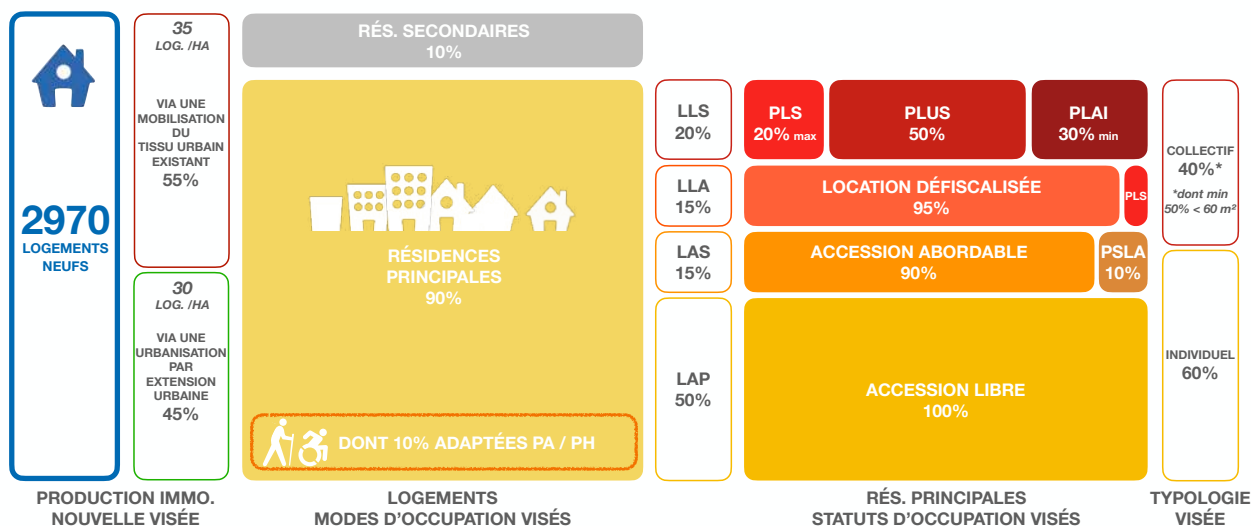
OBJECTIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR PARC EXISTANT

*soit 10% de la vacance dure identifiée. **soit 5% du potentiel de logements à traiter identifiés



OBJECTIFS DE PRODUCTION IMMOBILIÈRE NOUVELLE

Le présent projet s'inscrit dans la dynamique des dispositions de la loi Climat et Résilience, en limitant à moins de 50 hectares l'urbanisation par extension urbaine.



LOCATION

- LLS - Location sociale « loyer très social » (LLS-PLAI ou LLS-LCTS)
- LLS - Location sociale « loyer social » (LLS-PLUS ou LLS-LCS)
- LLS et LI - Location sociale « loyer intermédiaire » (LLS-PLS ou LI)
- LLA - Location abordable « loyer plafonné » (Pinel et autres défisc.)

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

- LAS - Accession sociale (PSLA, Bail Réel Solidaire, ou Prime Primo-accession dans l'ancien)
- LAS - Accession abordable (lotissement communal ou lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur)
- LAP - Accession privée





Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SCOT/SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Pôles urbains »	1325 log.	11 %	1178 log.	40 %	15 %
secteur « Côte Vermeille »	1060 log.	6 %	995 log.	20 %	25 %
secteur « Tech »	696 log.	24 %	526 log.	20 %	10 %
secteur « Albères »	961 log.	12 %	842 log.	20 %	10 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit être compatible.

(2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot communal ou en lot privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.

(3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028

(4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019

(5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'apprécie au secteur SCOT.

Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y compris LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Pôles urbains »	± 50 log.	± 10 log.	± 20 log.	± 285 log.	± 60 log.	± 10 log.	± 55 log.
secteur « Côte Vermeille »	± 55 log.	± 15 log.	± 20 log.	± 330 log.	± 55 log.	± 10 log.	± 55 log.
secteur « Tech »	± 25 log.	± 5 log.	± 15 log.	± 180 log.	± 25 log.	± 5 log.	± 25 log.
secteur « Albères »	± 30 log.	± 10 log.	± 15 log.	± 145 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 20 log.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.)	Ventilation attendue des rés. principales (dont 10% PA/PH)				Résidence dédiée « séniors » ou « intergénération nelle » avec services	Places / log. spécifiques
					LAP*	LAS*	LLA*	LLS*		
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	Cible : 250 log.	205 places et 80 log.
secteur « Pôles urbains »	30,5	45 %	40	1215	45 %	15 %	10 %	30 %	Cible : 50 log.	60 places et 60 log.
secteur « Côte Vermeille »	18,5	90 %	45	700 + 115*	40 %	25 %	30 %	5 %	Cible : 100 log.	145 place et 20 log.
secteur « Tech »	20,5	25 %	25	510	70 %	5 %	5 %	20 %	Cible : 50 log.	0 place et 0 log.
secteur « Albères »	25,5	55 %	20	545	65 %	10 %	5 %	20 %	Cible : 50 log.	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

*PC de 115 log. délivrés avant le 01/01/2020

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot communal ou en lot privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

SYNOPTIQUE *CCACVI*

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (1) (LV2-LOVAC + RS2-UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux (2)	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (3) (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y compris LI (dont 50% avec travaux) (4)(5)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo-accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/PLI)
Argelès-sur-Mer	± 25 log.	± 5 log.	± 10 log.	± 145 log.	± 20 log.	± 5 log.	± 20 log.
Elne	± 25 log.	± 5 log.	± 10 log.	± 145 log.	± 40 log.	± 5 log.	± 35 log.
secteur « Pôles urbains »	± 50 log.	± 10 log.	± 20 log.	± 285 log.	± 60 log.	± 10 log.	± 55 log.
Banyuls-sur-Mer	± 15 log.	± 5 log.	± 5 log.	± 105 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 15 log.
Cerbère	± 15 log.	–	± 5 log.	± 45 log.	± 10 log.	–	± 10 log.
Collioure	± 10 log.	± 5 log.	± 5 log.	± 95 log.	± 10 log.	± 5 log.	± 10 log.
Port-Vendres	± 15 log.	± 5 log.	± 5 log.	± 90 log.	± 25 log.	± 5 log.	± 20 log.
secteur « Côte Vermeille »	± 55 log.	± 15 log.	± 20 log.	± 330 log.	± 55 log.	± 10 log.	± 55 log.
Bages	± 10 log.	–	± 5 log.	± 80 log.	± 10 log.	–	± 10 log.
Ortaffa	± 5 log.	–	± 5 log.	± 20 log.	± 5 log.	–	± 5 log.
Palau-del-Vidre	± 5 log.	–	± 5 log.	± 45 log.	± 10 log.	–	± 10 log.
Saint-Génis-des-Fontaines	± 5 log.	–	± 5 log.	± 35 log.	± 5 log.	–	± 5 log.
secteur « Tech »	± 25 log.	± 5 log.	± 15 log.	± 180 log.	± 25 log.	± 5 log.	± 25 log.
Laroque-des-Albères	± 5 log.	–	± 5 log.	± 30 log.	± 5 log.	–	± 5 log.
Montesquieu-des-Albères	± 5 log.	–	± 5 log.	± 15 log.	± 5 log.	–	± 5 log.
Saint-André	± 5 log.	–	± 5 log.	± 35 log.	± 5 log.	–	± 5 log.
Sorède	± 10 log.	–	± 5 log.	± 45 log.	± 5 log.	–	± 10 log.
Villelongue-dels-Monts	± 5 log.	–	± 5 log.	± 20 log.	± 5 log.	–	± 5 log.
secteur « Albères »	± 30 log.	± 10 log.	± 15 log.	± 145 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 20 log.
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
soit 240 log. « conventionnés » ou « acquis/améliorés LLS » ou « Primés LAS » /6 ans							

Ventilations attendues et cibles visées conjointement :

(1) cible LLS : 20% (obtenu via Acquisition/amélioration et/ou Conventionnement)

(2) cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20% - cible travaux lourds : 10%

(3) cible indignité / dégradé / éco. d'énergie / autonomie / copro. / façades : 5% / 15% / 40% / 15% / 5% / 20%

(4) cible conventionnement avec travaux / sans travaux / par prorogation : 50% / 45% / 5%

(5) cible LCTS / LCS / LCI : 15% / 50% / 35%

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

SYNOPTIQUE *CCACVI*

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant détail par cibles 2022/2027 (seuil plancher)

	Cible : « dégradé - indigne »	Cible « autonomie »	Cible « économie d'énergie »	Cible « copro. »	Cible « Façades »
Argelès-sur-Mer	± 20 log.	± 35 log.	± 55 log.	± 5 log.	± 30 log.
Elne	± 25 log.	± 15 log.	± 70 log.	± 5 log.	± 35 log.
secteur « Pôles urbains »	45 log.	50 log.	125 log.	10 log.	65 log.
Banyuls-sur-Mer	± 5 log.	± 15 log.	± 50 log.	± 10 log.	± 25 log.
Cerbère	± 5 log.	± 5 log.	± 20 log.	± 5 log.	± 10 log.
Collioure	± 20 log.	± 10 log.	± 35 log.	± 10 log.	± 20 log.
Port-Vendres	± 5 log.	± 15 log.	± 40 log.	± 15 log.	± 20 log.
secteur « Côte Vermeille »	35 log.	45 log.	145 log.	40 log.	70 log.
Bages	± 25 log.	± 10 log.	± 30 log.	–	± 15 log.
Ortaffa	± 5 log.	± 5 log.	± 10 log.	–	± 5 log.
Palau-del-Vidre	± 10 log.	± 5 log.	± 20 log.	–	± 10 log.
Saint-Génis-des-Fontaines	± 5 log.	± 15 log.	± 10 log.	–	± 5 log.
secteur « Tech »	45 log.	25 log.	70 log.	0 log.	35 log.
Laroque-des-Albères	± 5 log.	± 5 log.	± 15 log.	–	± 5 log.
Montesquieu-des-Albères	± 5 log.	± 5 log.	± 5 log.	–	± 5 log.
Saint-André	± 10 log.	± 10 log.	± 15 log.	–	± 5 log.
Sorède	± 5 log.	± 10 log.	± 20 log.	–	± 10 log.
Villelongue-dels-Monts	± 5 log.	± 5 log.	± 5 log.	–	± 5 log.
secteur « Albères »	30 log.	35 log.	60 log.	0 log.	30 log.
CCACVI	150 log. Dont env. 15% indigne	150 log.	400 log.	50 log.	200 log.
soit 600 log. « améliorés » /6 ans (soit env. 1000 dossiers) (1)(2)					

Ventilations attendues et cibles visées conjointement :

(1) Objectif Prime « Primo-accession » : 5% des log.

(2) Objectifs de remise sur le marché de LV2-LOVAC ou RS2-UA : 10%

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire -Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

SYNOPTIQUE *CCACVI*

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)				Résidence dédiée « séniors » ou « intergénérationnelle » avec services	Places / log. spécifiques (9)
					LAP* (5)	LAS* (6)	LLA* (7)	LLS* (8)		
Argelès-sur-Mer	21,5	40 %	40	805	50 %	10 %	10 %	30 %	commune ciblée prioritairement	±30 log. étudiants ±30 log. saisonniers
Elne	9,0	55 %	45	410	35 %	20 %	15 %	30 %	–	55 pl. EHPAD 5 pl. terr. fam.
secteur « Pôles urbains »	30,5	45 %	40	1215	45 %	15 %	10 %	30 %	Cible : 50 log.	60 places et 60 log.
Banyuls-sur-Mer	8,5	95 %	40	235 + 115*	30 %	50 %	20 %	5 %	commune ciblée prioritairement	145 places et 20 log.
Cerbère	3,5	80 %	20	55	75 %	10 %	15 %	0 %	–	0 place et 0 log.
Collioure	2,0	100 %	40	190	50 %	5 %	30 %	15 %	commune ciblée prioritairement	0 place et 0 log.
Port-Vendres	4,5	75 %	50	220	45 %	5 %	45 %	5 %	–	0 place et 0 log.
secteur « Côte Vermeille »	18,5	90 %	45	700 + 115*	40 %	25 %	30 %	5 %	Cible : 100 log.	145 place et 20 log.
Bages	2,5	35 %	35	75	50 %	30 %	10 %	10 %	commune ciblée prioritairement	0 place et 0 log.
Ortaffa	5,0	20 %	30	160	80 %	0 %	0 %	20 %	–	0 place et 0 log.
Palau-del-Vidre	8,0	20 %	20	155	80 %	5 %	0 %	15 %	–	0 place et 0 log.
Saint-Génis-des-Fontaines	5,0	25 %	25	120	75 %	0 %	5 %	20 %	commune ciblée prioritairement	0 place et 0 log.
secteur « Tech »	20,5	25 %	25	510	70 %	5 %	5 %	20 %	Cible : 50 log.	0 place et 0 log.
Laroque-des-Albères	7,5	55 %	20	155	70 %	5 %	0 %	25 %	–	0 place et 0 log.
Montesquieu-des-Albères	3,5	85 %	20	65	95 %	0 %	0 %	5 %	–	0 place et 0 log.
Saint-André	4,0	60 %	30	95	55 %	10 %	5 %	30 %	commune ciblée prioritairement	0 place et 0 log.
Sorède	7,5	55 %	25	170	55 %	20 %	5 %	20 %	commune ciblée prioritairement	0 place et 0 log.
Villelongue-dels-Monts	3,0	30 %	20	60	90 %	0 %	0 %	10 %	–	0 place et 0 log.
secteur « Albères »	25,5	55 %	20	545	65 %	10 %	5 %	20 %	Cible : 50 log.	0 place et 0 log.
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	Cible : 250 log.	205 places et 80 log.

Ventilations attendues et cibles visées conjointement :

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 60% / 40% (dont < 60 m² : mini. 50%)

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer des résidences privées et/ou LLS avec services

(5) LAP : logement en accession privé

(6) LAS : logement en accession sociale ou abordable - Cible PSLA-SRU ou BRS / lot. communal ou lot. privé à tarif négocié : 10% / 90%

(7) LLA : logement en location abordable (promo. immo.) - Cible PLS / Pinel ou autres défisc. : <5% / 95%

(8) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

(9) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

SYNOPTIQUE *CCACVI*

Objectifs de production immobilière nouvelle et de remise sur le marché 2022/2027

Objectifs de mixité sociale 2022/2027 : taux d'équipement LLS et LAS (au sens des comptabilités SRU et PLH)

	Ensemble de la programmation sur l'exercice 2022/2027			Taux d'équipement LLS et LAS sur l'exercice 2022/2027		Taux d'équipement LLS	
	Remise sur le marché de vacants (en log.)	Production immobilière neuves (en log.)	Places / log. spécifiques (1)	Comptabilité SRU-LLS (2)	Comptabilité PLH-LAS (3)	au 1er janvier 2021	au 1er janvier 2028 EXTRAPOLATION
Argelès-sur-Mer	± 25	805	±30 log. étudiants ±30 log. saisonniers	35 %	10 %	8,1 %	± 11 %
Elné	± 25	410	55 pl. EHPAD 5 pl. terr. fam.	45 %	20 %	15,2 %	± 18 %
secteur « Pôles urbains »	± 50	1215	60 places et 60 log.	40 %	15 %	10,8 %	± 14 %
Banyuls-sur-Mer	± 15	235 + 115*	145 places et 20 log.	20 %	50 %	15,9 %	± 17 %
Cerbère	± 15	55	0 place et 0 log.	15 %	10 %	34,4 %	± 33 %
Collioure	± 10	190	0 place et 0 log.	20 %	5 %	10,2 %	± 11 %
Port-Vendres	± 15	220	0 place et 0 log.	15 %	5 %	29,6 %	± 29 %
secteur « Côte Vermeille »	± 55	700 + 115*	145 place et 20 log.	20 %	25 %	20,7 %	± 21 %
Bages	± 10	75	0 place et 0 log.	25 %	30 %	6,6 %	± 7 %
Ortaffa	± 5	160	0 place et 0 log.	20 %	< 5%	7,9 %	± 11 %
Palau-del-Vidre	± 5	155	0 place et 0 log.	20 %	5 %	2,6 %	± 5 %
Saint-Génis-des-Fontaines	± 5	120	0 place et 0 log.	25 %	< 5%	2,8 %	± 5 %
secteur « Tech »	± 25	510	0 place et 0 log.	20 %	10 %	4,8 %	± 6 %
Laroque-des-Albères	± 5	155	0 place et 0 log.	30 %	5 %	2,3 %	± 6 %
Montesquieu-des-Albères	± 5	65	0 place et 0 log.	5 %	< 5%	0 %	± 1 %
Saint-André	± 5	95	0 place et 0 log.	35 %	10 %	4,7 %	± 6 %
Sorède	± 10	170	0 place et 0 log.	25 %	20 %	5,3 %	± 7 %
Villelongue-dels-Monts	± 5	60	0 place et 0 log.	20 %	10 %	10,9 %	± 12 %
secteur « Albères »	± 30	545	0 place et 0 log.	20 %	10 %	4,7 %	± 6 %
CCACVI	± 160	2970	205 places et 80 log.	30 %	15 %	10,9 %	± 13 %

(1) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

(2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS).

(3) La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS







FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

ARGÈLES-SUR-MER

Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Pôles urbains »	1325 log.	11 %	1178 log.	40 %	15 %
Argelès-sur-Mer	769 log. VH 1519	17 % VH 9%	635 log. VH 1385	35 %	10 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilières en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit être compatible. VH : Variante Haute autorisée par le SCOT
(2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLA, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
(3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
(4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
(5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'apprécie au secteur SCOT.
Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans. Et jusqu'à 750 de plus, dans une variante haute autorisée par le SCOT.
Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLA/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Pôles urbains »	± 50 log.	± 10 log.	± 20 log.	± 285 log.	± 60 log.	± 10 log.	± 55 log.
Argelès-sur-Mer	± 25 log.	± 5 log.	± 10 log.	± 145 log.	± 20 log.	± 5 log.	± 20 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Pôles urbains »	30,5	45 %	40	1215	45 %	15 %	10 %	30 %	60 places et 60 log.
Argelès-sur-Mer	21,5	40 %	40	805	50 %	10 %	10 %	30 %	±30 log. étudiants ±30 log. saisonniers

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
(2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
(3) Inclure un minimum de 30% de PLA dans la production LLS.
(4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)
Commune ciblée prioritairement pour la programmation d'une résidence dédiée « séniors » ou « intergénérationnelle » avec services

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLA : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

ARGÈLES-SUR-MER

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025	
							LP (5)	LAS	LLS (6)			
A	Quartier OAP « Neguebous » (SPUS SCOT)	1AU	12,8	extension urbaine	35	455	55 %	15 %	25 %	PA 02/2022	100 %	
B	Secteur « Taxo »	UCa	0,5	réinv. urbain	125	60	100 %	0 %	0 %	Non délivré	100 %	
C	Av. du 8 Mai	UBa, UBb	1,3	réinv. urbain	45	60	0 %	0 %	100 %	PC 03/19, 11/20 et 08/22	100 %	
D	OAP « Route de Collioure »	1AU	1,5	réinv. urbain	35	50	40 %	15 %	25 %	Non délivré	100 %	
E	OAP « Port Jardin » (SPUS SCOT)	1AU	0,5	extension urbaine	50	15	60 %	15 %	25 %	Non délivré	5 % (sur 250 log.)	
-	Autres* / Diffus / Non géolocalisé	U divers	5,0	réinv. urbain	35	165	65 %	0 %	35 %	Divers...	100 %	
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)			-	21,6 ha	40 %	40 log. / ha	805 log.	60 %	10 %	30 %	-	-
-	Rés. orientée étudiants / Rés. orientée saisonniers (réflexions)	non déf.	± 1,0	réinv. urbain	60	±30 log. ±30 log.	0 %	0 %	100 %	Non délivré	100 %	

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 50% / 50%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 5% / 95%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée - (6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

* notamment une demi-douzaine de résidences

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Pôles urbains »	1325 log.	11 %	1178 log.	40 %	15 %
Elne	556	2 %	543 log.	45 %	20 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

- Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Pôles urbains »	± 50 log.	± 10 log.	± 20 log.	± 285 log.	± 60 log.	± 10 log.	± 55 log.
Elne	± 25 log.	± 5 log.	± 10 log.	± 145 log.	± 40 log.	± 5 log.	± 35 log.

- Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Pôles urbains »	30,5	45 %	40	1215	45 %	15 %	10 %	30 %	60 places et 60 log.
Elne	9,0	55 %	45	410	35 %	20 %	15 %	30 %	55 pl. EHPAD 5 pl. terr. fam.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

- Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Secteur « Marché de Gros » (état d'avancement 01/01/2020 : 50%)	4AU	1,5	réinv. urbain	100	170	50 %	10 %	40 %	PC 11/2021 (85 log) + ND	100 %
B	Quartier ZAC « Las Closes » (Phase 3)	2AU, 2AU2	2,9	extension urbaine	35	100	60 %	20 %	20 %	Non délivré	35 % (sur 270 log.)
C	Quartier « Portes d'Illibéris »	UCc2	1,4	frange urbaine	45	60	0 %	55 %	45 %	PA 03/2012	100 %
-	Autres / Diffus / Non géolocalisé	U divers	3,0	réinv. urbain	30	80	65 %	5 %	35 %	Divers...	100 %
	TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)	-	8,9 ha	55 %	45 log. / ha	410 log.	50 %	20 %	30 %	-	-
D / E	Reconstruction EHPAD / EHPAD « hors les murs » Terrains familiaux secteur « Camp del Rei »	UC2, A	2,0	réinv. urbain	15	42 pl. / ±15 pl. ±5 pl.	0 %	0 %	100 %	PC 06/2019 + ND	100 %

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 60% / 40%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 5% / 95%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

BANYULS-SUR-MER

Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Côte Vermeille »	1060 log.	6 %	995 log.	20 %	25 %
Banyuls-sur-Mer	320	1 %	316 log.	20 %	50 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Côte Vermeille »	± 55 log.	± 15 log.	± 20 log.	± 330 log.	± 55 log.	± 10 log.	± 55 log.
Banyuls-sur-Mer	± 15 log.	± 5 log.	± 5 log.	± 105 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 15 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Côte Vermeille »	18,5	90 %	45	700 + 115*	40 %	25 %	30 %	5 %	145 place et 20 log.
Banyuls-sur-Mer	8,5	95 %	40	235 + 115*	30 %	50 %	20 %	< 5 %	145 places et 20 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027 - *PC de 115 log. délivré avant le 01/01/2020
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

Commune ciblée prioritairement pour la programmation d'une résidence dédiée « séniors » ou « intergénérationnelle » avec services

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

BANYULS-SUR-MER

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Quartier « La Réthorie » (+36 LLS autorisées avant 2020, soit 20% de LLS)	Udd	5,6	réinv. urbain	30	170	0 %	100 %	0 %	PA 06/2022	100 %
B	Rés. Serv. Séniors « Mas Marena » (PC délivré avant le 01/01/2020)	Udd	1,0	réinv. urbain	115	115	100 %	0 %	0 %	PC 2017	100 %
C	Quartier « Castel Béar - Miramar » (15% de l'OAP « Castel Béar »)	1AUa	0,4	extension urbaine	40	15	75 %	0 %	25 %	Non délivré	100 %
-	Autres / Diffus / Non géolocalisé	U divers	1,5	réinv. urbain	35	50	90 %	0 %	10 %	Divers...	100 %
	TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)	-	8,5 ha	95 %	40 log. / ha	350 log.	50 %	50 %	< 5 %	-	-
D	Reconstruction 2 EHPAD / 1 MAS	UAa	2,2	réinv. urbain	35	145 pl. 20 log.	0 %	0 %	100 %	PC 2020	100 %

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 65% / 35%

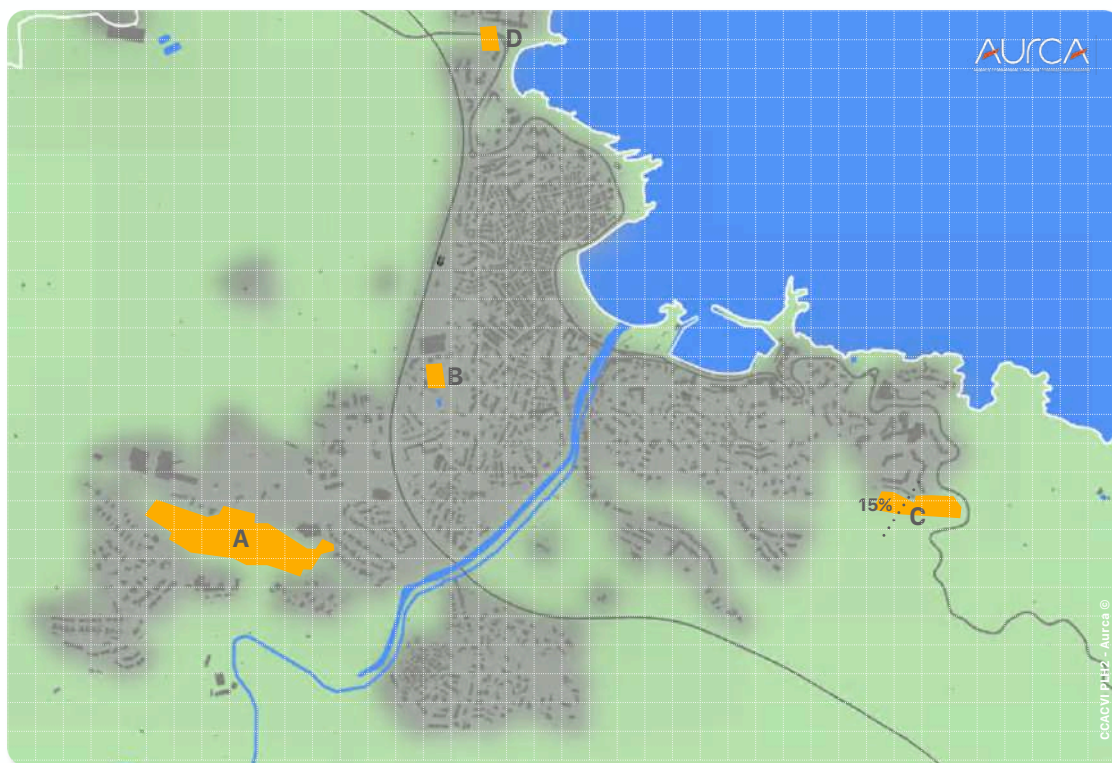
(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 5% / 95%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot communal ou en lot privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

CERBERE

Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Côte Vermeille »	1060 log.	6 %	995 log.	20 %	25 %
Cerbère	118 log.	4 %	113 log.	15 %	10 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Côte Vermeille »	± 55 log.	± 15 log.	± 20 log.	± 330 log.	± 55 log.	± 10 log.	± 55 log.
Cerbère	± 15 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 45 log.	± 10 log.	< 5 log.	± 10 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Côte Vermeille »	18,5	90 %	45	700 + 115*	40 %	25 %	30 %	5 %	145 place et 20 log.
Cerbère	3,5	80 %	20	55	75 %	10 %	15 %	0 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027 - *PC de 115 log. délivré avant le 01/01/2020
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

CERBERE

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025	
							LP (5)	LAS	LLS (6)			
A	Rte de Banyuls - entrée nord	1AUa	1,2	frange urbaine	30	35	80 %	20 %	0 %	Non délivré	100 %	
B	Ch. des vignes - entrée solane	1AUB	1,5	extension urbaine	5	10	100 %	0 %	0 %	Non délivré	100 %	
-	Autres / Diffus / Non géolocalisé	U divers	0,8	réinv. urbain	20	10	100 %	0 %	0 %	Divers...	100 %	
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)			-	3,5 ha	80 %	20 log. / ha	55 log.	90 %	10 %	0 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 70% / 30%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLA1 / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLA1 : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Côte Vermeille »	1060 log.	6 %	995 log.	20 %	25 %
Collioure	281 log.	19 %	229 log.	20 %	5 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Côte Vermeille »	± 55 log.	± 15 log.	± 20 log.	± 330 log.	± 55 log.	± 10 log.	± 55 log.
Collioure	± 10 log.	± 5 log.	± 5 log.	± 95 log.	± 10 log.	± 5 log.	± 10 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Côte Vermeille »	18,5	90 %	45	700 + 115*	40 %	25 %	30 %	5 %	145 place et 20 log.
Collioure	2,0	100 %	40	190	50 %	5 %	30 %	15 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027 - *PC de 115 log. délivré avant le 01/01/2020
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

Commune ciblée prioritairement pour la programmation d'une résidence dédiée « séniors » ou « intergénérationnelle » avec services

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Quartier « Puig d'Ambeille »	1AU	2,3	réinv. urbain	35	80	70 %	0 %	30 %	Office 66 PC 10/2020	100 %
B	Autres rés. (L'Eden, L'Ecrin, Taillefer)	UBc-UCa	1,2	réinv. urbain	45	55	100 %	0 %	0 %	PC 2020 à 2022	100 %
C	Rés. « Les terrasses impériales »	UA	0,3	réinv. urbain	95	30	100 %	0 %	0 %	PA 09/2019	100 %
-	Autres / Diffus / Non géolocalisé	U divers	0,7	réinv. urbain	35	25	70 %	15 %	15 %	Divers...	100 %
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)		-	4,5 ha	100 %	40 log. / ha	190 log.	80 %	5 %	15 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 5% / 95%

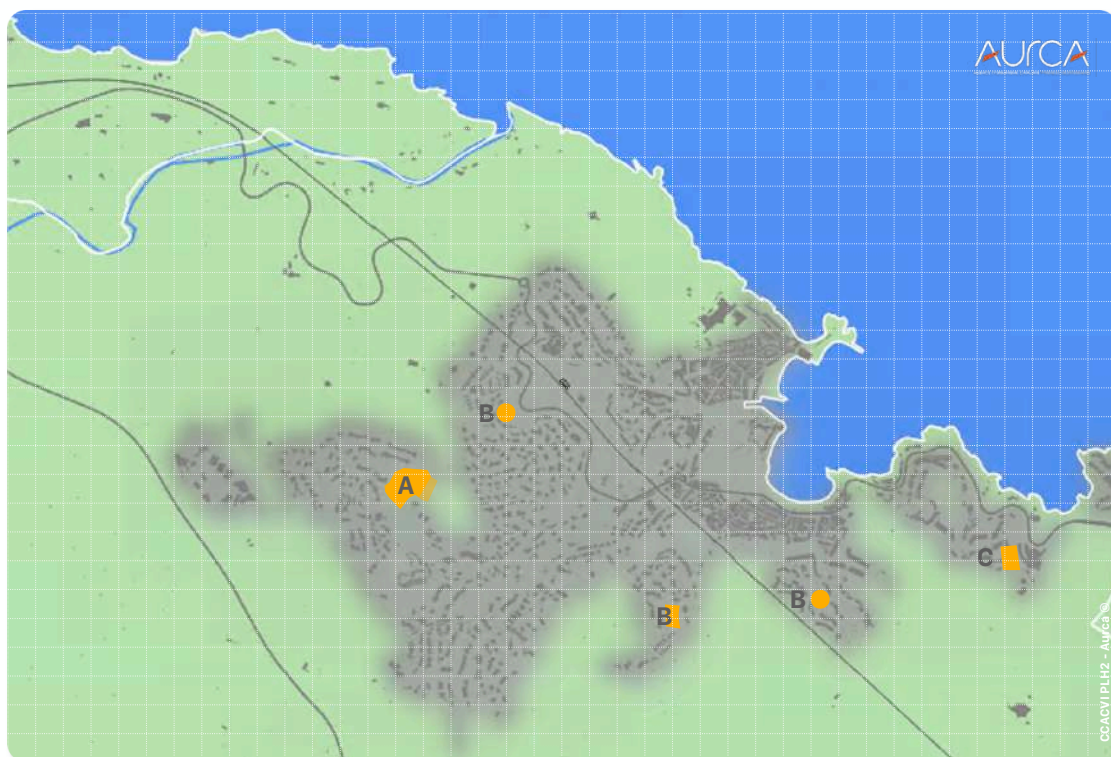
(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

PORT- VENDRES

Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Côte Vermeille »	1060 log.	6 %	995 log.	20 %	25 %
Port-Vendres	341 log.	1 %	337 log.	15 %	5 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
(2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
(3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
(4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
(5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Côte Vermeille »	± 55 log.	± 15 log.	± 20 log.	± 330 log.	± 55 log.	± 10 log.	± 55 log.
Port-Vendres	± 15 log.	± 5 log.	± 5 log.	± 90 log.	± 25 log.	± 5 log.	± 20 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Côte Vermeille »	18,5	90 %	45	700 + 115*	40 %	25 %	30 %	5 %	145 place et 20 log.
Port-Vendres	4,5	75 %	50	220	45 %	5 %	45 %	5 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027 - *PC de 115 log. délivré avant le 01/01/2020
(2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
(3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
(4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025	
							LP (5)	LAS	LLS (6)			
A	Quartier « Les terrasses blanches »	UB, UBd	1,3	réinv. urbain	100	130	90 %	10 %	0 %	PA 09/2019	100 %	
B	Quartier « Les tamarins »	1AUe	1,5	extension urbaine	20	30	100 %	0 %	0 %	Non délivré	100 %	
C	Rte stratégique	1AUb	0,6	frange urbaine	25	15	100 %	0 %	0 %	PA 02/2016	100 %	
-	Autres* / Diffus / Non géolocalisé	U divers	0,9	réinv. urbain	50	45	90 %	0 %	10 %	Divers...	100 %	
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)			-	4,3 ha	75 %	50 log. / ha	220 log.	90 %	5 %	5 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 30% / 70%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

* notamment finalisation Rés Esprit (PC 03/2020)

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Tech »	696 log.	24 %	526 log.	20 %	10 %
Bages	56 log.	21 %	44 log.	25 %	30 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibiliser.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Tech »	± 25 log.	± 5 log.	± 15 log.	± 180 log.	± 25 log.	± 5 log.	± 25 log.
Bages	± 10 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 80 log.	± 10 log.	< 5 log.	± 10 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Tech »	20,5	25 %	25	510	70 %	5 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Bages	2,5	35 %	35	75	50 %	30 %	10 %	10 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)
Commune ciblée prioritairement pour la programmation d'une résidence dédiée « séniors » ou « intergénérationnelle » avec services

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

BAGES

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Quartier « Ch. Belric » (sous réserves - STEP)	1AU3	1,3	extension urbaine	30	40	35 %	45 %	20 %	PA 06/2020	100 %
B	Rte d'Ortaffa (ancien CTM)	UA	0,2	réinv. urbain	75	15	100 %	0 %	0 %	Non délivré	100 %
-	Autres* / Diffus / Non géolocalisé	U divers	0,8	réinv. urbain	25	20	80 %	20 %	0 %	Divers...	100 %
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)			-	2,3 ha	35 %	35 log. / ha	75 log.	60 %	30 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 70% / 30%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 5% / 95%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

* notamment finalisation du lot. 3 Le balcon des Albères (PA 2016)

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Tech »	696 log.	24 %	526 log.	20 %	10 %
Ortaffa	0 log.	-	0 log.	20 %	< 5 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Tech »	± 25 log.	± 5 log.	± 15 log.	± 180 log.	± 25 log.	± 5 log.	± 25 log.
Ortaffa	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 20 log.	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Tech »	20,5	25 %	25	510	70 %	5 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Ortaffa	5,0	20 %	30	160	80 %	0 %	0 %	20 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	ZAC « Castell Hortus »	1AU1	4,0	extension urbaine	30	125	90 %	0 %	10 %	ZAC 2017	100 %
B	Rés. « Castell Hortus »	1AU1	0,1	extension urbaine	150	15	0 %	0 %	100 %	ZAC 2017	100 %
-	Autres / Diffus / Non géolocalisé	U divers	1,0	réinv. urbain	20	20	100 %	0 %	0 %	Divers...	100 %
	TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)	-	5,1 ha	20 %	30 log. / ha	160 log.	80 %	0 %	20 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 80% / 20%

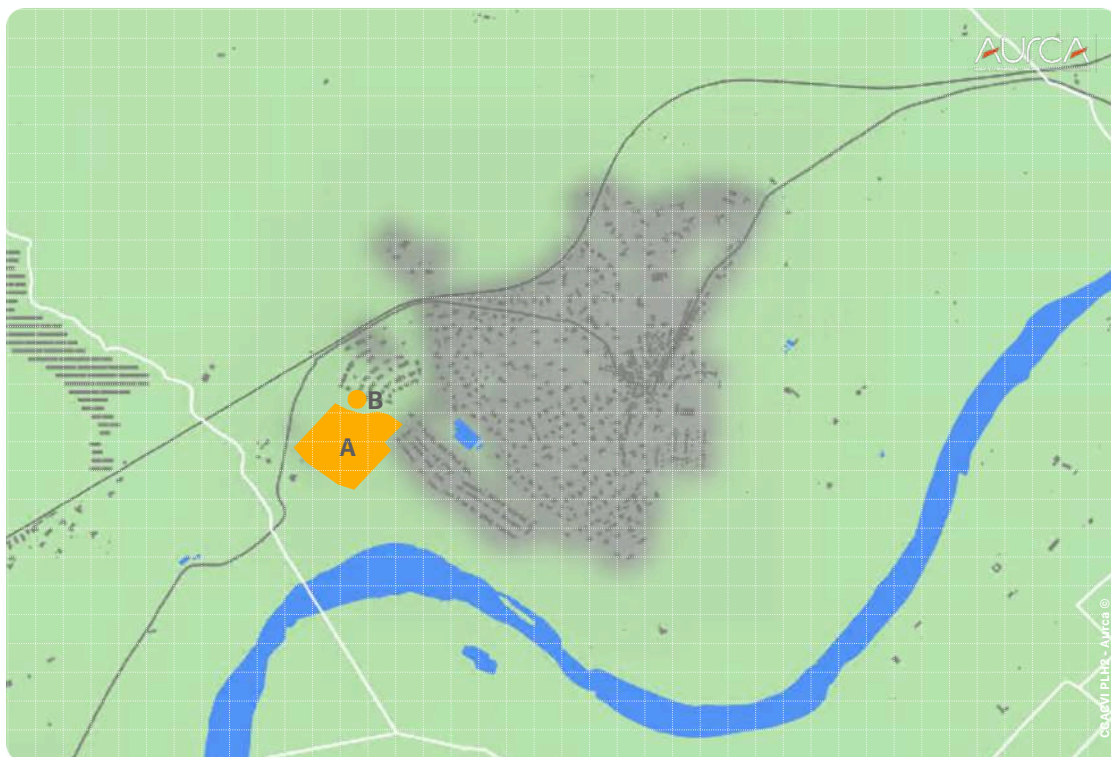
(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLA1 / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLA1 : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Tech »	696 log.	24 %	526 log.	20 %	10 %
Palau-del-Vidre	309 log.	13 %	268 log.	20 %	5 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilières en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Tech »	± 25 log.	± 5 log.	± 15 log.	± 180 log.	± 25 log.	± 5 log.	± 25 log.
Palau-del-Vidre	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 45 log.	± 10 log.	< 5 log.	± 10 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Tech »	20,5	25 %	25	510	70 %	5 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Palau-del-Vidre	8,0	20 %	20	155	80 %	5 %	0 %	15 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

PALAU-DEL-VIDRE

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Quartier « Plein Sud » (état d'avancement 01/01/2020 : 50%)	1AU	4,2	extension urbaine	20	85	85 %	0 %	15 %	PA 2016	100 %
B	OAP « Ponteix-Pujols »	2AU	2,3	extension urbaine	20	45	60 %	20 %	20 %	Non délivré	35 % (sur 125 log.)
-	Autres* / Diffus / Non géolocalisé	U divers	1,3	réinv. urbain	20	25	100 %	0 %	0 %	Divers...	100 %
	TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)	-	7,8 ha	25 %	20 log. / ha	155 log.	80 %	5 %	15 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 95% / 5%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

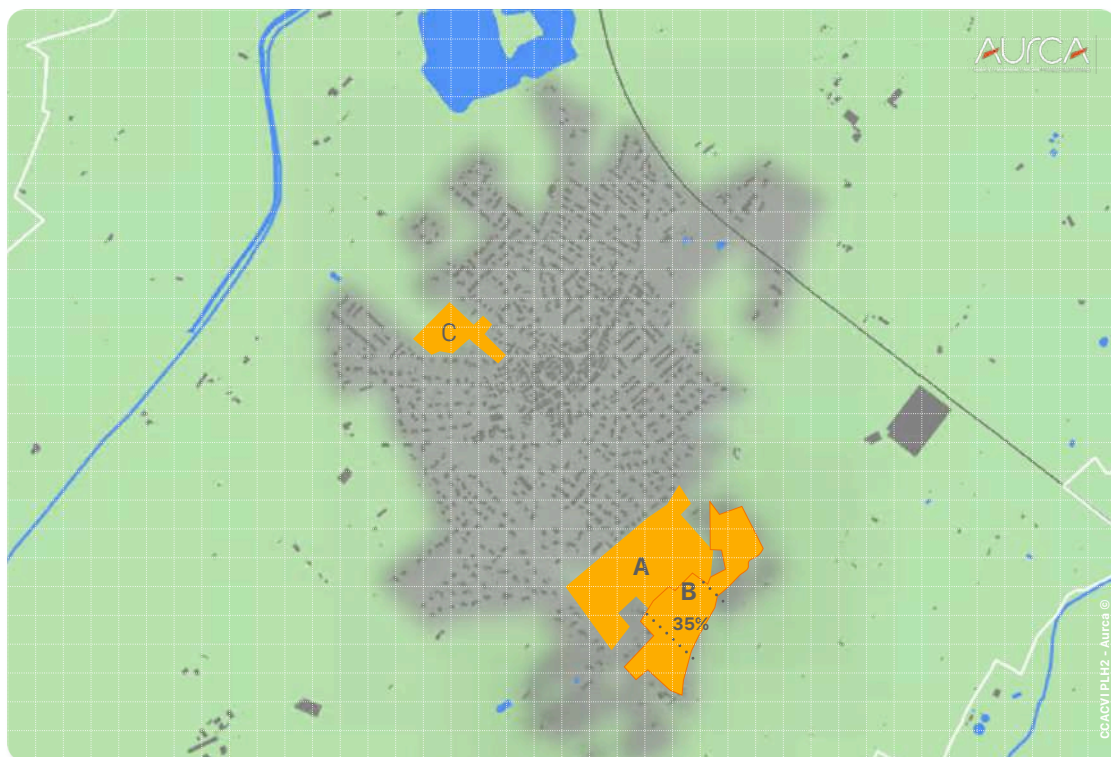
(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

* notamment finalisation du lot. C Les camélias (PA 2017)

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

SAINT-GENIS-DES-FONTAINES

Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objets alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Tech »	696 log.	24 %	526 log.	20 %	10 %
Saint-Génis-des-Fontaines	352 log.	15 %	300 log.	25 %	< 5 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Tech »	± 25 log.	± 5 log.	± 15 log.	± 180 log.	± 25 log.	± 5 log.	± 25 log.
Saint-Génis-des-Fontaines	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 35 log.	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Tech »	20,5	25 %	25	510	70 %	5 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Saint-Génis-des-Fontaines	5,0	25 %	25	120	75 %	0 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)
Commune ciblée prioritairement pour la programmation d'une résidence dédiée « séniors » ou « intergénérationnelle » avec services

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

SAINT-GENIS-DES-FONTAINES

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Quartier « La Tuilerie » (état d'avancement 01/01/2020 : 25%)	UB	3,5	extension urbaine	25	85	80 %	0 %	20 %	PA 03/2017	100 %
B	Rés. partagée sénior « Rouget » (projet)	UA	0,1	réinv. urbain	80	10	0 %	0 %	100 %	Non délivré	100 %
-	Autres / Diffus / Non géolocalisé	U divers	1,3	réinv. urbain	20	25	100 %	0 %	0 %	Divers...	100 %
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)			-	4,9 ha	25 log. / ha	120 log.	80 %	0 %	20 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 75% / 25%

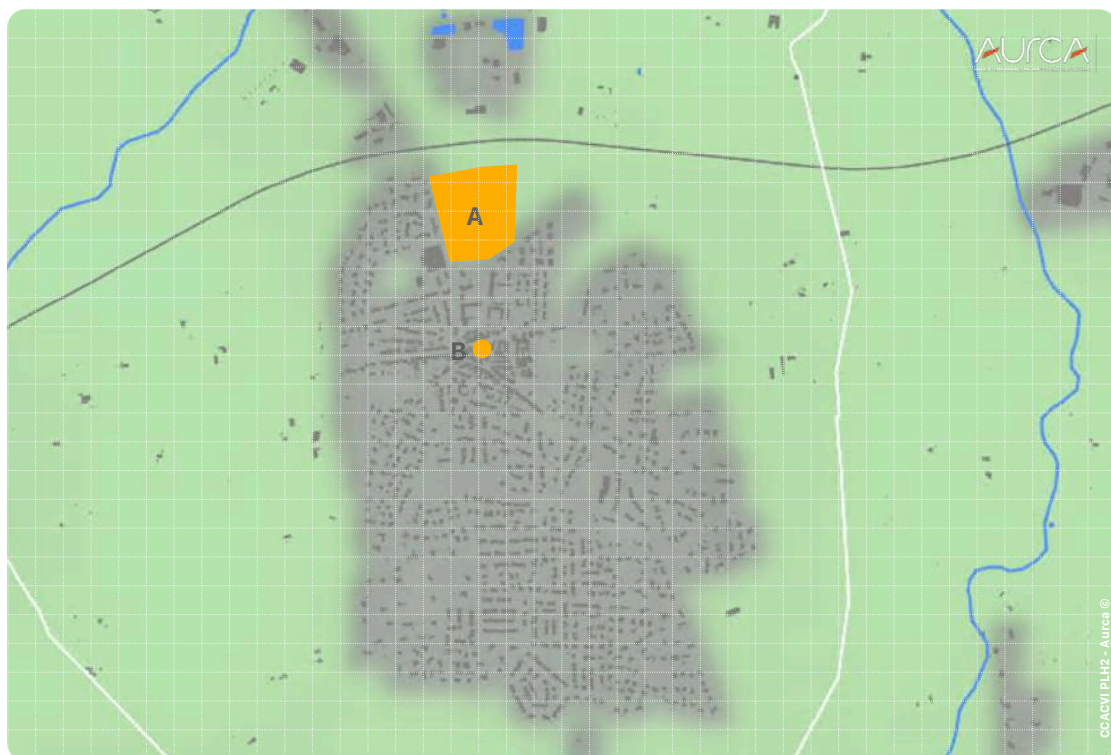
(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

LAROQUE-DES-ALBÈRES

Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Albères »	961 log.	12 %	842 log.	20 %	10 %
Laroque-des-Albères	224 log.	7 %	208 log.	30 %	5 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Albères »	± 30 log.	± 10 log.	± 15 log.	± 145 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 20 log.
Laroque-des-Albères	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 30 log.	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Albères »	25,5	55 %	20	545	65 %	10 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Laroque-des-Albères	7,5	55 %	20	155	70 %	5 %	0 %	25 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

LAROQUE-DES-ALBERES

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Quartier « Le clos des Albères »	1AUb	3,5	extension urbaine	15	55	75 %	0 %	25 %	PA 10/2020	100 %
B	Quartier « Rte de Sorède »	1AUa	1,5	frange urbaine	25	40	70 %	10 %	20 %	Non délivré	100 %
C	Quartier « Le 9 »	UCa	0,5	frange urbaine	20	10	100 %	0 %	0 %	PA 02/2019	100 %
-	Autres* / Diffus / Non géolocalisé	U divers	2,0	réinv. urbain	20	50	70 %	0 %	30 %	Divers...	100 %
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)		-	7,5 ha	55 %	20 log. / ha	155 log.	70 %	5 %	25 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 85% / 15%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

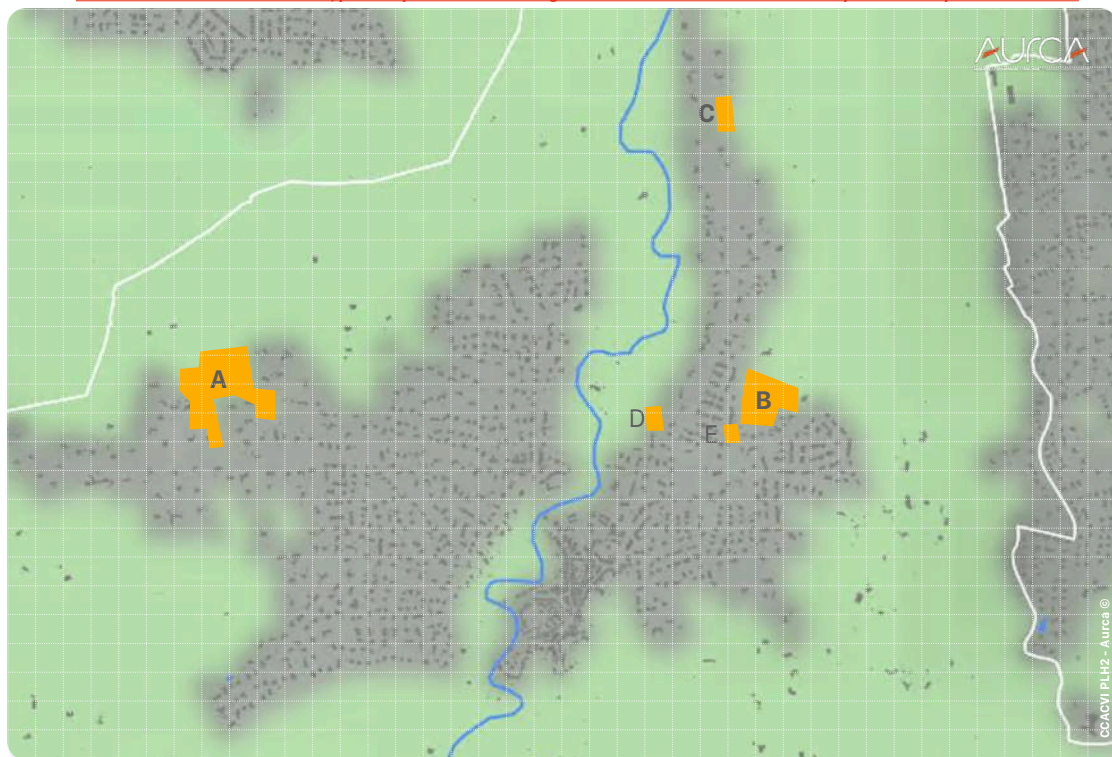
(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

* notamment finalisation des lot. D et E imp. des cerisiers et rue Pons (PC 2018 et 2019)

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Albères »	961 log.	12 %	842 log.	20 %	10 %
Montesquieu-des-Albères	97 log.	26 %	72 log.	5 %	< 5 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Albères »	± 30 log.	± 10 log.	± 15 log.	± 145 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 20 log.
Montesquieu-des-Albères	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 15 log.	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Albères »	25,5	55 %	20	545	65 %	10 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Montesquieu-des-Albères	3,5	85 %	20	65	95 %	0 %	0 %	< 5 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025	
							LP (5)	LAS	LLS (6)			
A	Quartier « Sant Cristau »	1AUH	0,5	extension urbaine	30	15	100 %	0 %	0 %	PA 08/2020	100 %	
B	Quartier « Albera Lodge »	UC	0,7	réinv. urbain	15	10	100 %	0 %	0 %	PA 05/2022	100 %	
-	Autres* / Diffus / Non géolocalisé	U divers	2,2	réinv. urbain	20	40	95 %	0 %	5 %	Divers...	100 %	
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)			-	3,4 ha	85 %	20 log. / ha	65 log.	95 %	0 %	< 5 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 100% / 0%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

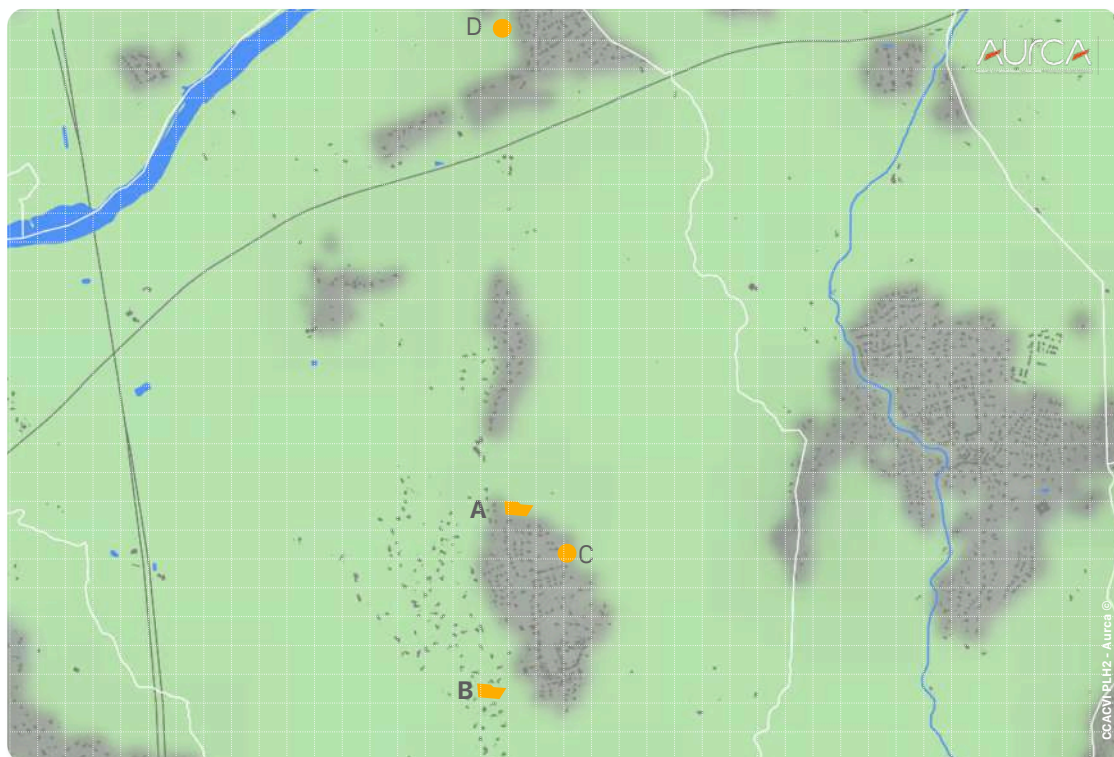
(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLA / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

* notamment finalisation des lot. C et D Anglades et Camp Capelle (PA 2009, 2017, et 2014)

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privée - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLA : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Albères »	961 log.	12 %	842 log.	20 %	10 %
Saint-André	331 log.	1 %	329 log.	35 %	10 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibilité.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Albères »	± 30 log.	± 10 log.	± 15 log.	± 145 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 20 log.
Saint-André	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 35 log.	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Albères »	25,5	55 %	20	545	65 %	10 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Saint-André	4,0	60 %	30	95	55 %	10 %	5 %	30 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)
Commune ciblée prioritairement pour la programmation d'une résidence dédiée « séniors » ou « intergénérationnelle » avec services

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	EcoQuartier « Colomers » (sous réserves - PLU en révision)	2AU	1,8	extension urbaine	30	30	50 %	30 %	20 %	Non délivré	50 % (sur 60 log.)
B	Rés. séniors (projet) (sous réserves - PLU en révision)	non déf.	0,2	extension urbaine	100	20	0 %	0 %	100 %	Non délivré	100 %
C	Quartier « Saint Michel »	UB	0,6	réinv. urbain	20	15	100 %	0 %	0 %	PA 10/2020	100 %
-	Autres / Diffus / Non géolocalisé	U divers	1,2	réinv. urbain	25	30	100 %	0 %	0 %	Divers...	100 %
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)		-	3,8 ha	60 %	30 log. / ha	95 log.	60 %	10 %	30 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 80% / 20%

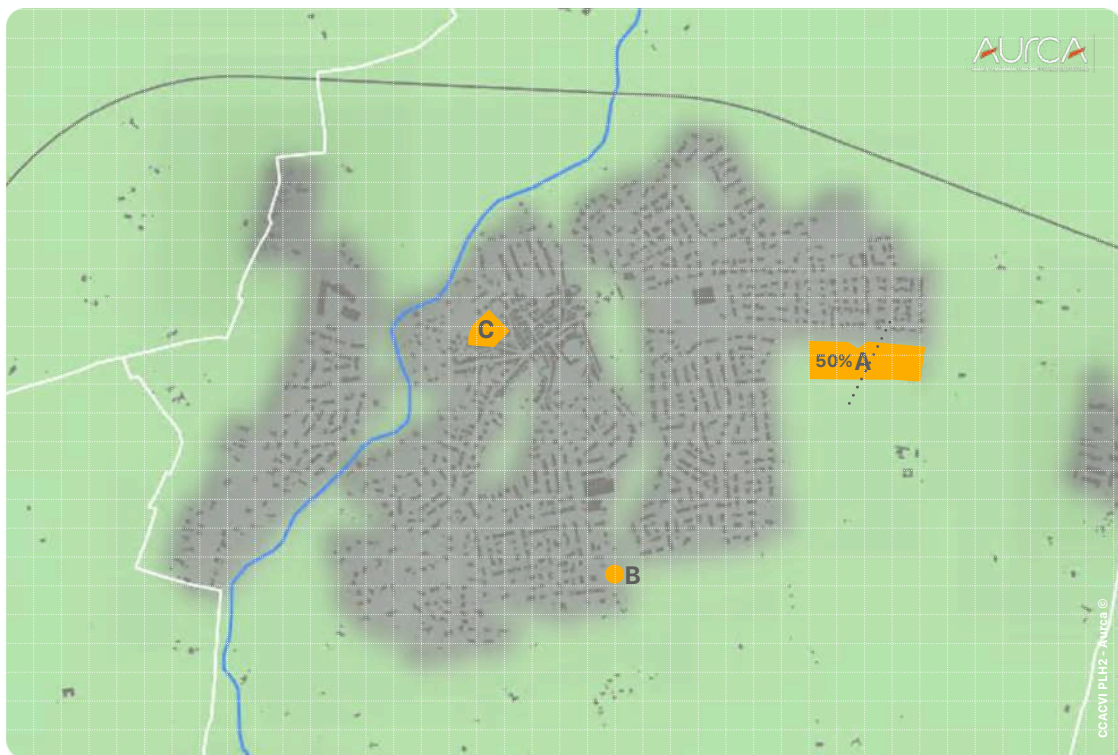
(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 5% / 95%

(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Albères »	961 log.	12 %	842 log.	20 %	10 %
Sorède	271 log.	11 %	240 log.	25 %	20 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibiliser.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 log.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Albères »	± 30 log.	± 10 log.	± 15 log.	± 145 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 20 log.
Sorède	± 10 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 45 log.	± 5 log.	< 5 log.	± 10 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Albères »	25,5	55 %	20	545	65 %	10 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Sorède	7,5	55 %	25	170	55 %	20 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)
Commune ciblée prioritairement pour la programmation d'une résidence dédiée « séniors » ou « intergénérationnelle » avec services

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Quartier OAP « Gavarra » (Tranche 1) (sous réserves - PLU en révision)	1AUb	2,4	extension urbaine	25	60	65 %	15 %	20 %	Non délivré	50 % (sur 120 log.)
B	EcoQuartier OAP « Le Village »	UAa	0,9	réinv. urbain	40	35	0 %	65 %	35 %	Non délivré	100 %
C	Secteur « Coscolleda » (finalisation de franges)	UB	2,0	frange urbaine	15	30	80 %	0 %	20 %	PA 02/2018 (16 log.)...	100 %
D	Quartier « Gavarra Alta »	UB	0,2	réinv. urbain	30	5	50 %	50 %	0 %	Non délivré	50 % (sur 10 log.)
-	Autres* / Diffus / Non géolocalisé	U divers	1,8	réinv. urbain	25	40	85 %	0 %	15 %	Divers...	100 %
TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)		-	7,3 ha	55 %	25 log. / ha	170 log.	60 %	20 %	20 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 80% / 20%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 5% / 95%

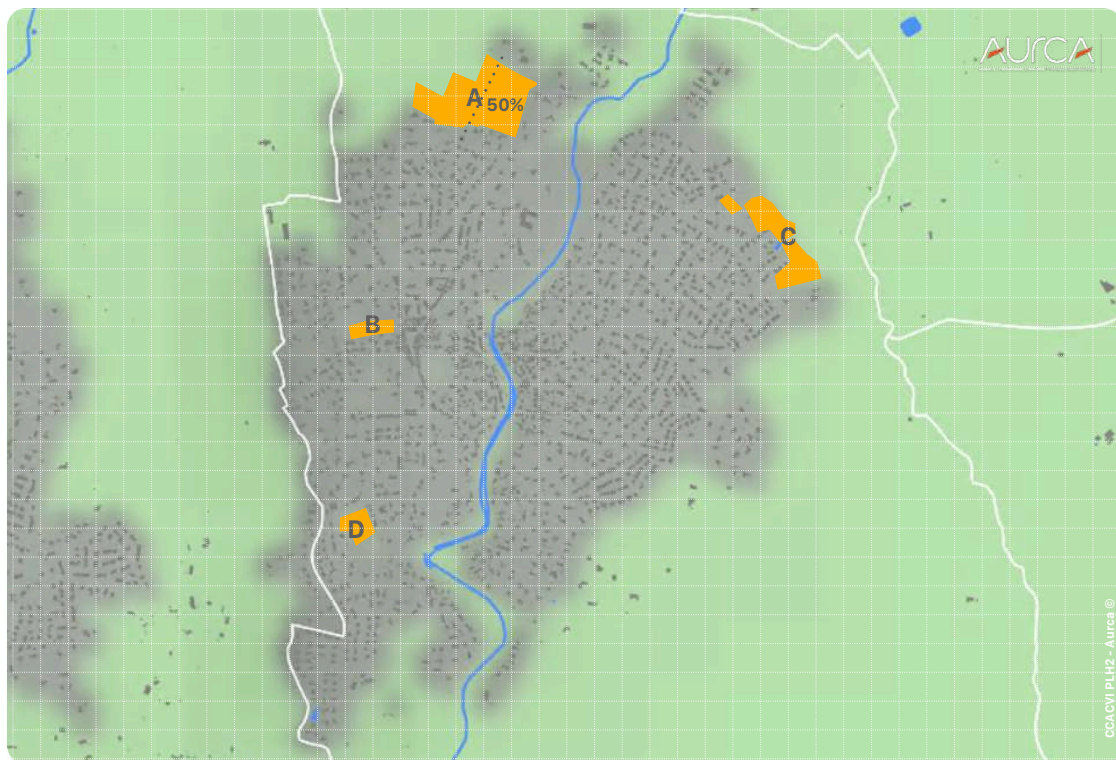
(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

* autres lot. (Alta, Donnez, Moulin, Rots, Albères...) (UBb, 1AU, 2AU) (Moulin PA 06/2019)

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

VILLELONGUE-DELS-MONTS

Taux d'équipement LLS et LAS attendus sur l'exercice & Suivi de production immo. prévu au SCOT Littoral Sud

	Production immobilière Comptabilité SCOT (1)			Mixité sociale Comptabilité SRU/PLH (2)	
	Objectifs alloués par le SCOT (3) (pour 10 ans)	PC autorisés avant le PLH2 (4) (en 1 an)	PC à autoriser à compter du PLH2 (5) (pour 9 ans)	Comptabilité SRU-LLS	Comptabilité PLH-LAS
CCACVI	4042 log.	12 %	3541 log.	30 %	15 %
secteur « Albères »	961 log.	12 %	842 log.	20 %	10 %
Villelongue-dels-Monts	38 log.	118 %	0 log.	20 %	10 %

(1) Les objectifs sectorisés de production immobilière en logements ordinaires sont issus du DOO du SCOT Littoral-Sud auxquels le PLH doit compatibiliser.
 (2) La comptabilité SRU-LLS additionne la production de LLS dits familiaux ou spécifiques attendus sur l'exercice en neuf (PLAI, PLUS, PLS) ainsi que les conventionnements Anah (LCTS, LCS). La comptabilité PLH-LAS additionne la production de PSLA, de BRS, de Prime Primo, de parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur. Les taux s'obtiennent sur le total de résidences principales produites sur l'exercice via la construction en neuf ainsi que via la transformation de LV ou de RS en RP.
 (3) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser entre le 01/01/2019 et le 31/12/2028
 (4) PC (en équiv. log. ordinaires) autorisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019
 (5) PC (en équiv. log. ordinaires) à autoriser potentiellement du 01/01/2020 au 31/12/2028. Le rapport de compatibilité s'appréciant au secteur SCOT.
 Source (1)(3)(4)(5) : SCOT Littoral-Sud

→ Lecture 1 : Le SCOT a évalué les besoins de production immobilière pour la CCACVI à 4042 logements pour 10 ans. Après 1 année d'exercice, 12% d'entre-eux ont été autorisés. Il reste ainsi 3541 logements à autoriser en 9 ans.
 Lecture 2 : Sur l'exercice, compte-tenu de la construction de 2970 logements neufs et de la remise sur le marché de 160 logements vacants (dont 90% de résidences principales attendues), les taux d'équipement SRU-LLS et PLH-LAS attendus sont respectivement évalués à 30% et 15% des résidences principales créées.

Objectifs d'amélioration de l'habitat sur parc existant 2022/2027 (seuil plancher)

	Remise sur le marché (LV2-LOVAC + RS2- UA)	Mise sur le marché (après changement de destination)	Acquisition/ amélioration sur parc privé via bailleurs sociaux	Amélioration sur parc privé via OPAH-PIG-diffus (en équiv. dossiers)	Anah conventionnés sur parc privé y.c. LI (dont 50% avec travaux)	LAS « Primés » sur parc privé (Prime Primo- accession)	LLS-SRU (conv. LCTS/LCS et fin. dans l'ancien PLAI/PLUS, PLS/ PLI)
CCACVI	± 160 l.	± 40 log.	± 50 log.	± 600 log. (± 1000 dossiers)	± 160 log.	± 30 log. (Double compte)	± 155 log. (Double compte)
secteur « Albères »	± 30 log.	± 10 log.	± 15 log.	± 145 log.	± 15 log.	± 5 log.	± 20 log.
Villelongue-dels-Monts	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.	± 20 log.	± 5 log.	< 5 log.	± 5 log.

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de remise sur le marché de 160 logements vacants en 6 ans ; ainsi que de créer 40 logements via un changement de destination du local préexistant. Elle vise un objectif de 50 acquisition/amélioration au sein du parc privé et menées par les bailleurs sociaux. Parallèlement, elle se fixe un objectif de 600 logements améliorés au sein du parc privé via les dispositifs cumulés OPAH, PIG et diffus. Et vise le conventionnement de 160 logements dont la moitié avec travaux. Enfin, elle vise 30 logements primés « LAS Primo-accession » et 155 LLS au sens de la comptabilité SRU.

Objectifs de production immobilière nouvelle 2022/2027 (seuil plancher / max lié à la comptabilité SCOT-LS)

	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. /ha)	Production immobilière (en log.) (1)	Ventilation attendue des rés. principales (2 : dont 10% PA/PH)				Places / log. spécifiques (4)
					LAP	LAS	LLA	LLS (3)	
CCACVI	95,0	55 %	35	2970	50 %	15 %	15 %	20 %	205 places et 80 log.
secteur « Albères »	25,5	55 %	20	545	65 %	10 %	5 %	20 %	0 place et 0 log.
Villelongue-dels-Monts	3,0	30 %	20	60	90 %	0 %	0 %	10 %	0 place et 0 log.

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027
 (2) Inclure un minimum de 10% de logements adaptés aux personnes âgées et handicapés (PA/PH) dans la production des rés. principales.
 (3) Inclure un minimum de 30% de PLAI dans la production LLS.
 (4) 205 places / log. en rés. spécifiques : EHPAD, MAS... et ±60 logements en rés. spécifiques « étudiants et/ou saisonniers » (projets)

→ Lecture : La CCACVI vise un objectif de production immobilière nouvelles de 2970 logements en 6 ans. Incluant 10% de résidences secondaires. Parmi les résidences principales, elle vise un objectif de 20% de LLS, 15% de LAS. Et par ailleurs 10% de logements adaptés PA/PH. Elle vise une densité de l'urbanisation de 35 log/ha urbanisé ou remobilisé. Les surfaces urbanisées ou mobilisées sont évaluées à 95 ha, dont 55% relèvent d'une mobilisation du tissu urbain existant au sens large (rénovations urbaines, comblement de dents creuses + ou - importantes, divisions parcellaires, ou encore finalisation de franges urbaines).

Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot, communal ou en lot, privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)





FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2022/2027

VILLELONGUE-DELS-MONTS

Engagements de production prévisionnels détaillés par programme

Localisation carto.	OAP / Quartier / Secteur	PLU	Surface urbanisée / mobilisée (en ha)	Mobilisation du tissu urbain existant	Densité (log. / ha)	Production immobilière (en log.) (1) (2) (3)	Ventilation attendue des rés. principales (4 : dont 10% PA/PH)			Date du Permis d'aménager ou du Permis de construire	Part du programme attendu d'ici le 31/12/2025
							LP (5)	LAS	LLS (6)		
A	Quartier « Vall d'Albera » (Tranche 3)	3AU	2,0	extension urbaine	20	40	85 %	0 %	15 %	PA 08/2019	100 %
-	Autres* / Diffus / Non géolocalisé	U divers	0,8	réinv. urbain	25	20	100 %	0 %	0 %	Divers...	100 %
	TOTAL des livraisons attendues (entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027) (1)	-	2,8 ha	30 %	20 log. / ha	60 log.	90 %	0 %	10 %	-	-

Ventilations attendues et cibles à l'échelon communal

(1) PC délivrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 - Livraisons attendues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027

(2) ventilation attendue : log. individuel / log. collectif : 100% / 0%

(3) ventilation attendue : rés. secondaire / rés. principale : 10% / 90%

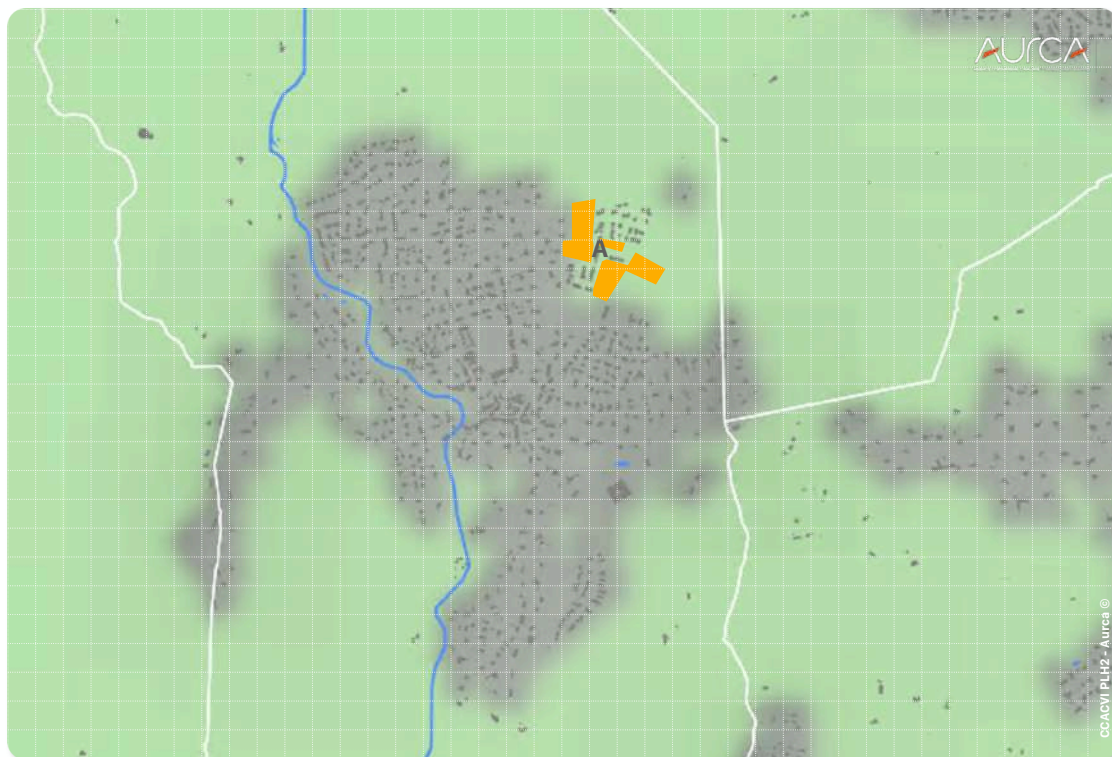
(4) ventilation attendue : RP dédiées « personnes âgées et/ou handicapées » : ±10% env. - Programmer une résidence privée et/ou LLS avec services

(5) LP : logement en accession privée ou en location privée

(6) LLS-SRU : logement en location sociale - Cible PLAI / PLUS / PLS-PLI : 30% / 50% / 20%

* notamment finalisation des tranches 1 et 2 du lot. « Val d'Albera » (PA 05/2017)

Les engagements de production tiennent compte des PA/PC déjà délivrés (avant le 01/01/2022) et dont les logements seront livrés potentiellement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2027, pour lesquels le volume de logements et la ventilation LP/LAS/LLS ne peuvent ainsi plus être modifiés.



Informations fournies à titre indicatif - susceptibles de modifications et non opposables - Cf. Art. L.131-4 du code de l'urbanisme
Les objectifs de production immobilière nouvelle s'entendent en seuil plancher et en accord avec les orientations du SCOT-LS

RP : résidence principale - RS : résidence secondaire - LV : logement vacant - Les RP sont subdivisées en statut d'occupation : LP, LAP, LAS, LLP, LLS - LP : logement privé (sans distinction LAP ou LLP), en opposition aux logements bénéficiant d'une action de la collectivité (accession abordable ou location sociale) - LAP : logement en accession privé - LAS : logement en accession sociale (sont inclus PSLA, parcelles en lot. communal ou en lot. privé à tarif négocié avec l'aménageur) - LLP : logement locatif privé - LLA : logement locatif abordable (type Pinel) - LLS : logement locatif social - PLAI : LLS très social - PLUS : LLS social - PLS-PLI : LLS intermédiaire - LCTS : LLS conv. Anah très social - LCS : LLS conv. Anah social - LI : log conv Anah intermédiaire - Log « ordinaire » : Logement défini par opposition à un log. « spécifique » - Log « spécifique » : Place ou logement en résidence (EHPAD, MAS, étudiants, Caserne...)



Directeur de publication pour l'Aurca : Pascal Fourcade
Chargé de projet pour l'Aurca : Lionel Torondell
Chargée de suivi mission Habitat/PLH pour la CCACVI : Esthel Marzo





MAÎTRISE D'OUVRAGE

✉ 3 impasse de Charlemagne BP 90103
66704 Argelès-sur-Mer
☎ 04 68 81 63 77
💻 accueil@cc-acvi.com



✉ 19 Espace Méditerranée
66000 Perpignan
☎ 04 68 87 75 52
💻 accueil@aurca.org

📄 Programme Partenarial (E1011)
Tous droits réservés - Avril 2022